

Retraites: une réforme pas au point

Le mouvement social lancé en réponse à une réforme des retraites qui baissera mécaniquement les pensions et accentuera les inégalités est inédit.

Si le gouvernement ne plie toujours pas, la détermination est intacte.

Depuis bientôt deux mois, la contestation est importante pour réclamer le retrait de la réforme de la retraite par points. Le gouvernement, lui, martèle un prétendu nécessaire équilibre financier dans un cadre auto-imposé de 14% du PIB. Face à l'inflexibilité d'un pouvoir « *droit dans ses bottes* », le mouvement social, largement soutenu par l'opinion publique, fait preuve d'effervescence et de constance.

Certes le noyau mobilisé peine à s'élargir; en particulier du côté de la jeunesse, mais l'intersyndicale (FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF, CGE-CGC, UNL, FIDEL, MNL) reste unie et déterminée. Une diversité de secteurs en lutte explore des formes d'actions variées pour trouver le souffle d'un second temps destiné à installer la contestation dans la durée. Grèves reconductibles ou par intermittences, journées noires sur des temps forts, actions inventives : occupations d'espaces publics, blocages, défilés

aux flambeaux, interventions frondeuses lors des discours, chorégraphies notamment féministes et mises en scène relayées sur les réseaux sociaux renouvelent les formes de contestation. Les mises en avant des outils de travail telles que les jets des blouses blanches des infirmières, des robes noires des avocats, des cartables ou manuels obsolètes des professeurs, de mousse par les pompiers ou encore les ballets en tutu, chœurs et concerts au pied de l'opéra viennent réaffirmer l'opposition à cette réforme qui attaque les multiples régimes, en particulier ceux de la Fonction publique.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Evidemment, le gouvernement a tenté de minimiser le mouvement et s'évertue à le diviser y compris en instrumentali-



LA FLASH MOB DES ROSIES « À CAUSE DE MACRON » a connu un succès retentissant dans les manifestations.

sant des affrontements donnant lieu à des violences policières. Sous la pression de la mobilisation, il a été contraint de faire des concessions : recul de la première génération concernée à 1975,

clause du grand-père ou du grand-frère pour d'autres, retrait « provisoire » de l'âge pivot, mais seulement pour les générations avant 1965...

Il propose également une revalorisation compensatoire pour les personnels enseignants adossée à la réforme des retraites, engendrant de nouvelles inégalités liées à l'âge, à des reconnaissances arbitraires de certaines missions et à des contreparties dans une redéfinition du métier enseignant. À l'heure d'une nouvelle annonce du gel du point d'indice jusqu'en 2022, ce gouvernement ne manque pas de cynisme. Pour le SNUipp, qui dénonce depuis des années le déclasserement salarial, la revalorisation doit être déconnectée du dossier des retraites et doit concerner toutes les enseignantes et tous les enseignants.

Le gouvernement assume au contraire une opposition frontale entre deux mondes, celui de la justice sociale dans un système de répartition et de solidarité intergénérationnelle, face à un système néolibéral individualiste poussant à la capitalisation de l'épargne retraite. Et c'est pour cela aussi qu'il n'y a pas d'autre alternative que de mener bataille. Et de la gagner.

MATHILDE BLANCHARD



SIMULER AVANT D'EN JOUIR

Le SNUipp-FSU met à disposition un simulateur en ligne qui reprend les éléments principaux de la carrière afin d'estimer le montant de sa pension. Une manière concrète de percevoir les conséquences d'un système de retraite par points pour les PE. L'outil permet aussi de comprendre quelques éléments clés de la réforme et d'envoyer le résultat à son parlementaire avant le passage de la loi devant les assemblées. [HTTPS://](https://nos-retraites.snuipp.fr)

[NOS-RETRAITES.SNUIPP.FR](https://nos-retraites.snuipp.fr)



opinion

BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU

« Le cœur de la réforme des retraites est maintenu par le gouvernement malgré la mobilisation. Il y a malgré tout, d'ores et déjà, un motif d'immense satisfaction pour la FSU : ce qui est impressionnant



© MiraNAJA

dans le mouvement en cours, c'est la réappropriation par les collègues des questions de droits sociaux, de répartition des richesses, de nature du travail, de place de la retraite. En somme, on s'est remis à poser des questions politiques et à porter un tout autre projet de société que celui qu'on veut nous imposer. Le ministre de l'Éducation nationale prétend « compenser » cette réforme par des mesures salariales. Il admet ainsi en creux que le nouveau système ferait des dégâts considérables pour les enseignants. Par ailleurs, il nous propose un marché de dupes puisque tous les personnels ne seraient pas concernés, rien ne garantit la pérennité du financement, et des « contreparties » en termes de redéfinition des métiers sont évoquées. Le combat continue pour le retrait de la réforme et une véritable revalorisation des salaires et des carrières. »

Projet de loi retraite : beaucoup à perdre

Au prétexte de mettre en place un régime universel avec la retraite par points, le chef de l'État et le gouvernement préparent un système porteur de régression des droits.

À compter du 17 février, les députés débattront du projet de loi de réforme des retraites présenté en conseil des ministres le 24 janvier, dans un contexte bien singulier. Ce dernier est d'abord marqué par une forte opposition qui depuis le 5 décembre suscite sans discontinuer à travers tout le pays grèves et manifestations (lire pages 6-7). Ensuite, malgré ses 65 articles, le texte soumis aux parlementaires n'est pas finalisé. Point principal des débats : l'introduction d'un âge pivot que le premier ministre assure être prêt à abandonner si les partenaires sociaux réunis au sein de la « conférence sur l'équilibre et le financement des retraites » parviennent à trouver une solution pour 2027. Mais quelles que soient les modalités de retour à l'équilibre financier, il resterait dans la loi un « âge d'équilibre » qui aurait les mêmes conséquences. L'âge légal resterait fixé à 62 ans, mais il y aurait un « malus » en cas de départ avant 64 ans. La réforme s'appliquerait complètement à partir de la génération de 2004 qui aura 18 ans en 2022, et ne concernerait pas celles et ceux nés avant 1975 de leur retraite, tandis que les autres seraient soumis à un système hybride, la réforme s'appliquant uniquement pour les années travaillées après 2025.

UNIVERSEL : DÉJÀ DU PLOMB DANS L'AILE

Le projet est donc d'instituer « un système universel de retraite », venant se substituer aux régimes actuellement en vigueur. Il est régi selon le gouvernement par trois principes. Le premier est celui de « l'universalité » basée sur un système d'acquisition par tous de points dès la première heure de travail. Une même règle pour tous, c'est a priori la promesse d'une égalité de traitement pour tous, mais ce n'est pas si simple. Tous les salariés ne seraient pas égaux face à un tel système qui sous couvert d'universalité accentuerait les inégalités de revenus entre retraités, notamment celles et ceux qui, effectuant des travaux pénibles et usants, auraient du mal à poursuivre leur carrière jusqu'au fameux âge pivot de 64 ans. D'ailleurs, certaines professions ont obtenu des dérogations, les militaires, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les personnels pénitentiaires, les danseurs et danseuses de l'opéra de Paris, les marins pêcheurs, les routiers, les pilotes de ligne... bref, pas encore voté, le système n'est déjà plus si universel que ça finalement.

GRANDS PERDANTS : LES PE ET LES FEMMES

Un seul dispositif pour tout le monde avec une valeur du point qui ne pourrait pas baisser et serait indexée sur les salaires : cette disposition apparemment rassurante ne l'est pas vraiment. Le risque est grand de voir au bout du compte le montant des pensions diminuer (lire p9).

Le montant de la pension des enseignantes et enseignants serait particulièrement impacté par ce texte. La fin du calcul sur la base des six derniers mois et le très faible taux d'indemnité (8% en moyenne contre 30% dans la

Fonction publique hors fonctions enseignantes) touchera particulièrement les PE. Pour cette raison des discussions sont en cours avec le ministère, pour une revalorisation significative des revenus (lire p10).

Le second principe dont se réclame le premier ministre est celui de « l'équité ». Il se

base sur trois mesures. La pension minimale serait fixée à 85% du SMIC à partir de l'âge du taux plein, à condition d'avoir une carrière complète. Il faudra donc attendre d'avoir 64 ans pour la percevoir. Pas de quoi se réjouir. Par ailleurs, celles et ceux ayant suivi des carrières heurtées, travaillé à temps partiel contraint ou pas, bénéficieraient d'un abaissement de la décote prévue pour les départs avant 64 ans. Mais toutes les années comptant, la pension baissera.

Pour le Premier ministre, les femmes seraient les grandes gagnantes de la réforme. Mais en réalité, les femmes y perdront tant que les différences de déroulement de carrière et les inégalités salariales ne seront pas résorbées. De plus, elles subiraient une modification des droits pour les enfants et pour la pension de réversion. (lire p10).

AUX PARTENAIRES SOCIAUX DE SE DÉBROUILLER

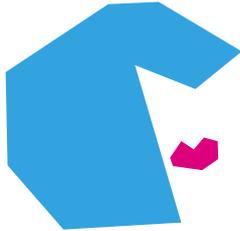
Enfin, le dernier principe convoqué par le gouvernement est celui de la « responsabilité ». Ce au nom de quoi, si c'est lui avec le parlement qui définira le cadre et les orientations, ce sera aux partenaires sociaux réunis au sein d'une caisse nationale de retraite universelle de mettre tout ça en musique. Les représentants de la caisse bénéficieront de l'appui d'un comité d'experts dans lequel au contraire du COR les syndicats ne seraient pas représentés. Mais le projet de loi grave dans le marbre la règle d'or obligeant de prévoir l'équilibre financier. L'assèchement des cotisations conjugué à l'augmentation des départs en retraite conduiront donc mécaniquement à une baisse des pensions. Aux partenaires sociaux de se débrouiller, en faisant évoluer la valeur du point et l'âge d'équilibre pour que ça fonctionne.

PE : qui est concerné par quoi ?

Exemples de situations pour des départs à 62 ans sans enfant.

Naissance entre 1960 et 1964

À ce jour, sans introduction de l'âge pivot, le montant de leur pension sera calculé selon le régime actuel en prenant en compte le salaire des six derniers mois, affecté d'une décote ou d'une surcote.

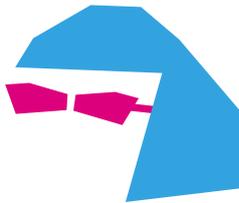


Martine

- née en 1964
- 62 ans en 2026 avec 41 annuités
- en retraite au 6^e échelon de la hors classe avec **2342 €** net par mois

Naissance entre 1965 et 1974

Même mode de calcul, mais avec l'introduction de la notion d'âge d'équilibre. Le montant de la pension prend en compte le système de décote - surcote ou celui de bonus - malus de la réforme. L'hypothèse la moins favorable est retenue.

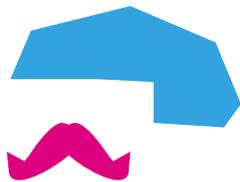


Marie

- née en 1971
- 62 ans en 2033 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1777 €** net par mois
- **-58 €** mensuel par rapport au régime actuel

Naissance entre 1975 et 2003

Entrée progressive dans le nouveau système par points avec un mode de calcul mixte. La partie de la carrière effectuée jusqu'au 1^{er} janvier 2025 est calculée avec l'ancien système, l'autre avec le régime par points.

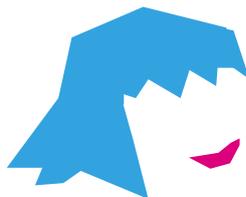


Thomas

- né en 1985
- 62 ans en 2047 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1451 €** net par mois
- **-622 €** mensuel par rapport au régime actuel

Naissance après 2003

Leur pension sera intégralement calculée dans le nouveau régime par points. Ils seront les grands perdants de cette réforme, ce que le gouvernement promet de compenser par des mesures salariales.



Alicia

- née en 2005
- 62 ans en 2067 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1 031 €** net par mois
- **-765 €** mensuel par rapport au régime actuel

3 cas d'une carrière démarrée à 24 ans

en bref

MIEUX POUR LES FEMMES ?

La pension des enseignantes des écoles est aujourd'hui inférieure en moyenne de 2,5% à celle de leurs collègues masculins. En cause, des carrières moins rapides et moins linéaires avec des congés parentaux, des mises en disponibilité, du temps partiel et un exercice moins fréquent de fonctions ouvrant droit à des bonifications indiciaires ou des indemnités. Toutefois, la pension est calculée sur le salaire le plus avantageux, celui des six derniers mois. Le système par points, lui, prendra en compte les différences de salaire sur l'ensemble de la carrière et la pension sera déterminée en fonction des points acquis tout au long de celle-ci. Avec donc à la clé, des effets encore plus néfastes sur la pension des femmes.

LES ENFANTS

Avec le système actuel, les enseignantes des écoles bénéficient d'une bonification de quatre trimestres cotisés par enfant né avant 2004 et d'une réduction de la décote pour ceux nés depuis. Les deux parents bénéficient par ailleurs d'une majoration de 10% sur leur pension quand ils ont élevé trois enfants, quelle que soit leur date de naissance, plus 5% par enfant supplémentaire. Avec la réforme, ce serait 5% de majoration de la pension par enfant pour un seul des deux parents ou 2,5% pour chacun d'entre eux. Et à partir de trois enfants, un supplément bloqué à 1% par parent. Le calcul est vite fait, la plupart des mères ont beaucoup à y perdre.

UN POINT À VALEUR CONSTANTE ?

Dans un système par points, il y a deux valeurs du point. Celle d'achat, fixée à 10€ et celle de service, ce que rapporte un point pour la pension. Celle-ci est fixée à 0,55€ de pension annuelle. Le gouvernement a promis que la valeur de service ne baissera pas. Fort bien ! Mais ce n'est pas suffisant pour garantir que la pension ne baissera pas. En effet, si la valeur d'achat augmente et que la valeur de service reste la même, le cumul de points sera moins important, tout comme la pension. Il faudrait donc que cette valeur de service augmente au moins au même rythme que celle d'achat.

Revalorisation : le chantage

Les profs seront les grands perdants de la réforme des retraites. Afin de calmer leur colère, Jean-Michel Blanquer avait annoncé une revalorisation « historique » pour compenser les pertes mensuelles des pensions. Le ministre a confirmé le 16 janvier que 500 millions d'euros seront bien débloqués en 2021 pour assurer les premières augmentations

qui concerneraient principalement les débuts de carrière. Il a également réaffirmé qu'une loi de programmation sécuriserait le budget des revalorisations sur plusieurs années et que, au terme du processus en 2037, ces augmentations représenteraient « dix milliards d'euros de budget supplémentaire » par an. Salaire ou primes ? Pour qui et sous

quelles conditions ? Le flou persiste. Car derrière les revalorisations se cache en réalité l'opportunité pour le ministre d'aller plus loin dans les attaques contre le métier d'enseignant en revoyant les missions et le temps de travail. La FSU a redit sa volonté de déconnecter réforme des retraites et revalorisation. Celle-ci doit concerner tous les personnels, sans contrepartie.

en chiffre

28 ANS

C'est, selon le ministère de l'Éducation nationale, l'âge moyen des lauréates et des lauréats du concours de recrutement des PE en 2018. Un chiffre à mettre en rapport avec les 172 trimestres (43 annuités) aujourd'hui requis pour effectuer une carrière complète.

1/3

C'est la proportion de PE qui partent aujourd'hui en retraite avec une décote.

2,8 MILLIARDS

C'est en euros, le manque à gagner pour la caisse du nouveau système de retraite du fait de la réduction à 2,8% de la cotisation versée par les cadres supérieurs au-delà de 120 000 euros de salaire annuel. Une somme qu'il faudra bien aller chercher ailleurs pour remplir l'objectif d'équilibre financier du système.

2003 et 2010 sont déjà passées par là

En matière de retraite, les fonctionnaires ont déjà beaucoup donné. En 2003, la réforme Fillon a conduit à l'alignement de la durée de cotisations entre les fonctionnaires et les salariés du privé, les faisant passer de 37,5 à 40 années de cotisation dans un premier temps pour atteindre 42 annuités en 2012, 43 années aujourd'hui et a introduit un système de décote pour les salariés n'ayant pas validé le nombre de trimestres nécessaires. En 2010, l'âge légal de départ à la retraite est relevé de 60 à 62 ans et l'âge d'une retraite à taux plein sans décote de 65 à 67 ans. Le taux de cotisation est depuis augmenté chaque année au 1^{er} janvier. À chaque réforme, l'argument de l'équilibre du système est avancé et il s'avère donc bien que les mesures prises n'ont pas été les bonnes puisque le même argument est encore réservé aujourd'hui.

Focus

EUROPE, ON FAIT LE POINT

En Suède et en Allemagne qui appliquent des retraites par points depuis la fin des années 1990 pour l'une et depuis une quinzaine d'années pour l'autre, le taux de remplacement, c'est à dire le montant de la pension par rapport au dernier salaire, atteint environ 50%. La moitié des retraités allemands survit avec moins de 800 euros par mois quand 17% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En Suède, le nombre de « retraités pauvres » a doublé dans les quinze dernières années. Les Suédoises, dont les carrières sont en général moins linéaires et les salaires plus faibles que les hommes, reçoivent en moyenne seulement 68 % du montant des retraites des hommes. Corollaire de la baisse programmée des pensions : la capitalisation au travers de fonds de pensions.

Aménager la fin de carrière

Imaginer continuer à exercer le métier dans de bonnes conditions au-delà de 60, 61, 62 ans, est-ce bien raisonnable ? Or, l'âge auquel les PE peuvent partir en retraite avec une pension décente ne cesse d'être repoussé. Il y a donc urgence à concevoir des mesures d'aménagement des fins de carrière. Des pistes sont à explorer : libérer du temps de service pour de la transmission d'expérience entre pairs,

par exemple. Ou, pourquoi pas, apporter un appui au conseil des maîtres pour la conception et à la coordination de projets. On pourrait aussi réfléchir à un dispositif de cessation progressive d'activité, comme il a pu exister à une époque dans le 2nd degré. Quelle que soit l'issue du conflit sur la réforme, Le SNUipp-FSU y travaille et les mettra sur la table dans les discussions à venir.

“Un nivellement par le bas”

Sous couvert d'universalité, le gouvernement s'apprête à faire baisser les pensions.

POURQUOI CE SYSTÈME SI “SPÉCIAL” EN FRANCE ?

ANNE EYDOUX : C'est un système complexe, hérité de l'histoire : avant 1945 il existait déjà des caisses de retraite, comme celle des marins, qui ont perduré. Le système reste aujourd'hui segmenté, mais environ 80 % des travailleurs dépendent du régime général. Les autres relèvent de régimes dits assimilés, du régime de la Fonction publique, ou encore de régimes autonomes ou de régimes spéciaux ayant leurs propres règles de cotisation et de calcul des pensions. De nombreux régimes spéciaux ont disparu, si bien qu'on assiste à une tendance longue au décloisonnement du système. Notre système est surtout performant, assurant au plus grand nombre le maintien d'un niveau de vie correct. Malgré les réformes passées, qui ont déjà réduit les droits des retraités, leur taux de pauvreté est moindre en France qu'en Suède, pays ayant adopté la retraite par points.

EST-ON DANS DES CONDITIONS DE FINANCEMENT ALARMANTES ?

A.E. : Le rapport du COR de novembre 2019 annonçait de modestes besoins de financement à l'horizon 2025, sans affirmer la nécessité de mesures d'économie. Surtout, ses prévisions de déficit ne sont pas liées à une anticipation de croissance des dépenses mais de baisse des ressources. La cause n'est pas le vieillissement de la population mais les politiques publiques. On peut penser que l'État mène une politique des caisses vides pour justifier ses réformes. Non seulement il ne compense plus toutes les baisses de cotisations qu'il accorde aux entreprises, mais l'austérité dans la Fonction publique réduit encore les cotisations.

CETTE RÉFORME SE JUSTIFIE-T-ELLE PAR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ?

A.E. : Si l'espérance de vie a progressé c'est qu'on peut partir à la retraite avant d'être en mauvaise santé ! Or on constate qu'elle progresse moins et que l'espérance de vie en bonne santé stagne à 63 ans... en dessous de l'âge pivot ! Reculer l'âge de la retraite, c'est imposer une norme d'activité à des travailleurs en mauvaise santé, ou exposés au chômage et à la précarité, souvent parmi les moins qualifiés. Encore une fois, la retraite est une question plus politique que démographique. Le gouvernement voudrait plafonner les dépenses de retraites à 14 % du PIB. Mais si les retraités représentent une part croissante de la population, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas d'une hausse proportionnée des pensions ? L'austérité est sélective, puisque l'État continue de dépenser en faveur des plus riches et des entreprises.



© Dircom Cham c Sandrine Villain

“Une logique d'uniformisation plutôt que d'universalité.”

LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS DES RETRAITÉS COMME LES AUTRES ?

A.E. : Bien sûr ! Le taux de remplacement de leur salaire par la retraite est comparable à celui des retraités du privé – il est même un peu inférieur. Les règles tiennent compte des conditions de travail et d'emploi. Les fonctionnaires sont soumis à une logique de service public, avec des contraintes (concours, affectation, mutation, horaires décalés...). Ils sont en outre aux avant-postes des politiques d'austérité. Aujourd'hui, le gouvernement semble pénalisés et promet des hausses de salaires. Mais on ne peut croire qu'elles suffiront à compenser les effets négatifs de la réforme.

UNE RETRAITE UNIVERSELLE, RÉFORME D'INSPIRATION LIBÉRALE ?

A.E. : La retraite est déjà universelle, elle est obligatoire : tous les actifs cotisent et ceux qui n'ont pas un niveau de pension suffisant bénéficient du minimum vieillesse. La retraite par points n'est pas plus universelle que la retraite par annuités. Elle répond à une logique d'uniformisation selon un fantasme du « *one fits all* ». Or vouloir appliquer les mêmes règles à tous, c'est nier les spécificités des métiers et des carrières. C'est aussi nier le rôle des partenaires sociaux. Le passage à une retraite par points va amplifier les inégalités et conduire à un nivellement par le bas. Cela poussera à la capitalisation et au développement des fonds de pension. Il s'agit de mettre le système des retraites sur pilote automatique pour pouvoir ajuster les paramètres sans les partenaires sociaux. Avec ce projet, la technocratie néo-libérale tend à balayer le paritarisme et ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie sociale.